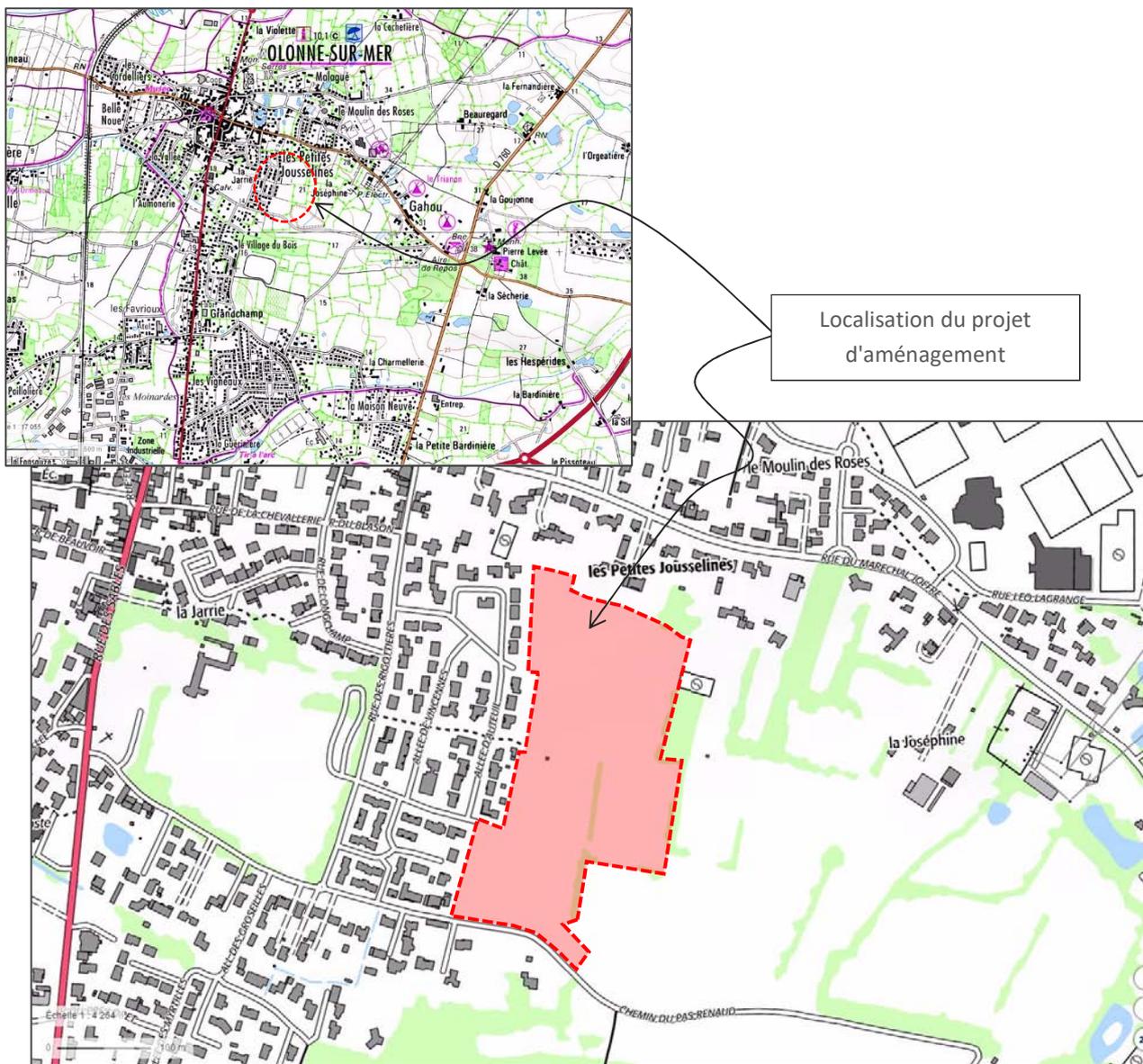


SOMMAIRE DES ANNEXES

1. Localisation géographique _____	2
2. Occupation des sols autour du site étudié _____	3
3. État existant _____	3
4. Plan de composition _____	6
5. Extrait cadastral _____	8
6. Extrait du PLU _____	9
7. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique _____	10
8. NATURA 2000 _____	11
9. Zones humides _____	12
10. Risques naturels et technologiques _____	13
11. Sites industriels et pollués _____	14
12. Sites classés et sites inscrits _____	15

1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Le projet d'aménagement est placé au Sud-est du centre-ville d'Olonne-sur-Mer, en bordure du chemin du Pas Renaud.



Extrait de la carte IGN (geoportail.fr)

2. OCCUPATION DES SOLS AUTOUR DU SITE ÉTUDIÉ



Extrait de la carte IGN et la photographie aérienne (google earth, 03/09/2014)

3. ÉTAT EXISTANT

3.1. Plan de l'état actuel

Cf plan du levé topographique en page suivante – GEOUEST

3.2. Photos de l'état existant (2015 et 2017)



1- Haie arbustive au Sud



2- Haie arbustive au centre bordant l'espace agricole



3- Friche herbacée avec des Herbes de la Pampa dans la partie Nord



4- Espace défriché dans la partie centrale



5- Espace agricole, entretenu par un agriculteur dans le partie Est



6- Haie arbustive en limite Est



7- Friche herbacée au centre dans la partie Nord avec des Herbes de la Pampa en majorité



8- Friche herbacée avec quelques touffes de Joncs, sans caractéristique de zone humide, le long du lotissement existant



9- Vue sur le bassin d'orage au Sud

3.3. Occupation du site de l'aménagement / Végétation dominante

Les terrains concernés par le projet sont actuellement occupés par de :

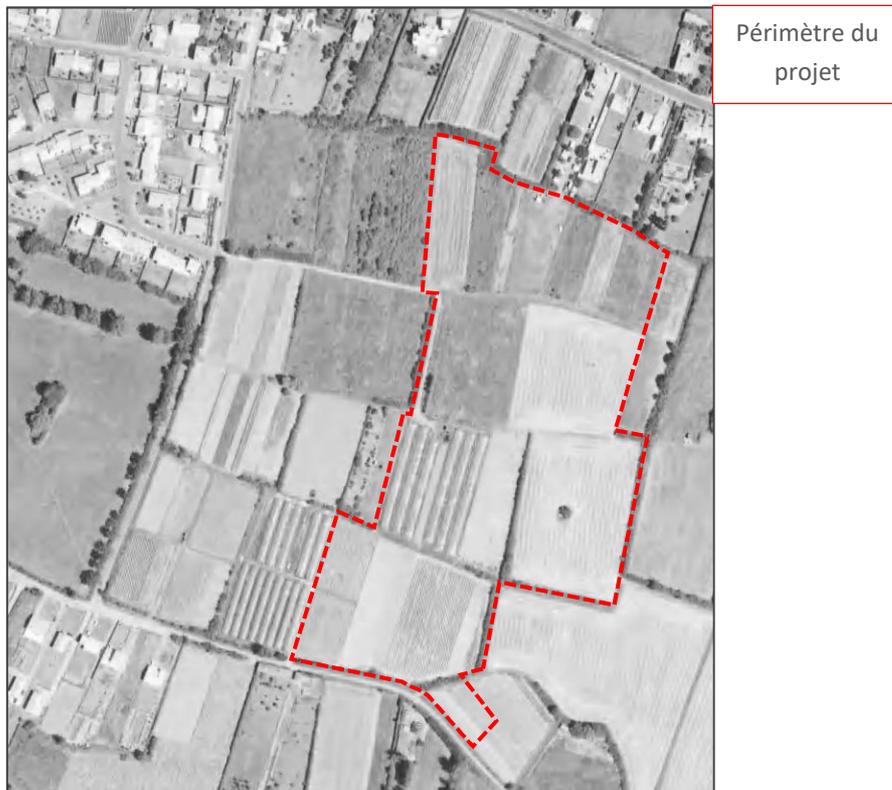
- la culture : champs agricoles ou potagers
- des friches : arbustives, elles se composent majoritairement de Prunellier, Ronces ; herbacée, elles contiennent des Graminées dont des Herbes de la Pampa
- des haies en limites de périmètre et au centre avec des dominances de Prunellier, Orme, Ronces et des sujets ponctuels de Chênes.



Extrait de la carte IGN et la photographie aérienne (google earth, 03/09/2014)

3.4. Évolution de l'occupation du site

Les parcelles sont cultivées et en prairie depuis de nombreuses années :



Périmètre du
projet

1990

Les haies référencées actuellement sont également observables sur la photo aérienne de 1990.

4. PLAN DE COMPOSITION

Cf plan de composition en page suivante

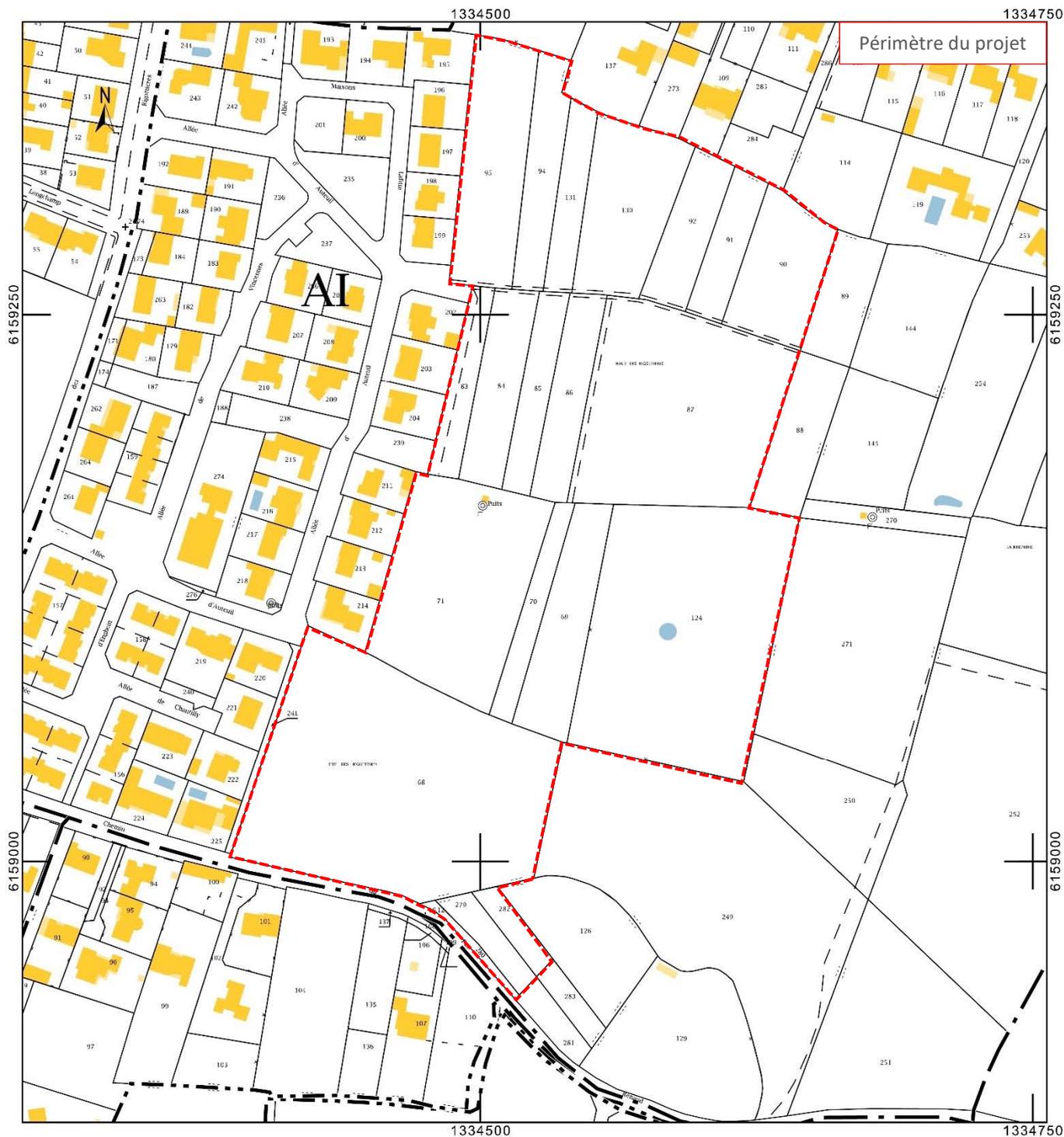


Olonne sur Mer
LES HAUTS DES RIGOTTIÈRES

AUP
Nom de l'objet :
aup_plan_haut_des_rigottieres.dwg
Date :
03/03/2017
Municipalité :
AUP
Commune :
R de Santiago
Échelle :
1/250

5. EXTRAIT CADASTRAL

Les terrains d'emprise de ce projet sont portés au plan cadastral sous les numéros 68 à 71, 83 à 87, 90 à 92, 94, 95, 124, 130, 131, 279, 280 et 282 de la section AI, pour une superficie cadastrale de **59 854 m²**.



Extrait du cadastre au 1/2500^e (cadastre.gouv.fr)

6. EXTRAIT DU PLU

La Commune d'Olonne-sur-Mer régit son urbanisation avec un Plan Local d'Urbanisme dont la dernière modification a été approuvée le 06 février 2017.

Le périmètre est situé dans une zone 1AUb.

Extrait du règlement :

ZONE 1AU

CARACTERE DE LA ZONE :

La zone 1AU est une zone où les équipements en périphérie ont une capacité suffisante pour desservir les futures constructions et où l'extension de l'urbanisation doit se développer à court terme sous forme d'ensembles immobiliers nouveaux accompagnés des équipements publics et privés correspondants.

Les constructions et les opérations admises doivent être conformes aux dispositions du présent règlement et respecter les orientations d'aménagement spécifiques cohérentes avec le PADD, notamment en matière de densité et de mixité sociale...

Les opérations d'ensemble seront privilégiées afin d'aboutir à un développement rationnel, cohérent, harmonieux et durable de l'urbanisation.

Si l'urbanisation de la zone s'effectue par opérations successives, chacune d'elles devra être conçue de manière à ne pas enclaver les terrains non urbanisés.

Sont exclues toutes occupations et utilisations du sol qui compromettraient l'urbanisation ultérieure de la zone.

L'urbanisation de toute ou partie de la zone ne pourra s'effectuer qu'après la réalisation ou la programmation des équipements publics primaires donnant aux terrains un niveau d'équipement suffisant.

Lorsque ces conditions sont remplies, les règles de construction applicables aux différentes zones portées au plan sont celles des zones urbaines affectées du même indice (ex : 1AUE→UE), sauf dispositions particulières prévues par les orientations d'aménagement spécifiques, le zonage, ou le présent règlement.

7. ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Liste des ZNIEFF présentes sur la commune :

ZNIEFF de type 1

- 00005101 "PIERRE LEVEE"
- 50040001 "FORET ET DUNES DE LA VIEILLE GARENNE A LA PARACOU"
- 50040002 "MARAIS DES BOURBES"
- 50040003 "PARTIE NORD DES MARAIS DE LA GACHERE"
- 50040004 "PARTIE SUD DES MARAIS DE LA GACHERE"
- 50040006 "VALLEE DE LA VERTONNE"
- 50040007 "LES CONCHES BRESSAUDIERES"
- 50040008 "MARAIS BOURNEAU ET CLOUZIS L'EVEQUE"
- 50040009 "AFFLEUREMENT CALCAIRE D'OLONNE SUR MER"
- 50040010 "MARAIS SABLAIS"

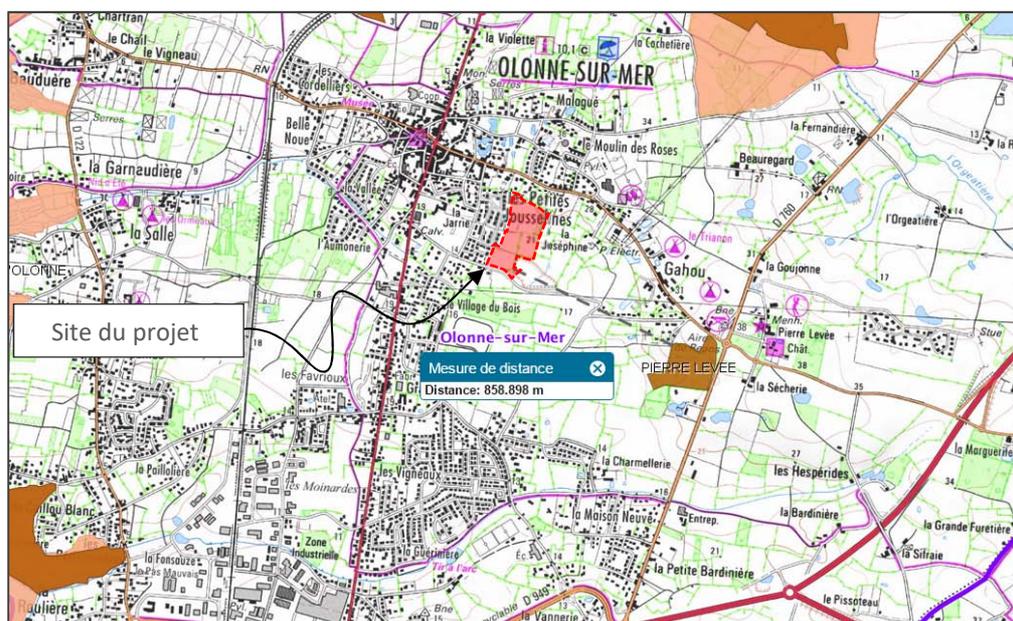
ZNIEFF de type 2

- 50040000 "DUNES, FORET, MARAIS ET COTEAUX DU PAYS D'OLONNE"

La ZNIEFF la plus proche se situe à l'Est du projet à environ 860 m : ZNIEFF "Pierre Levée".

Cette ZNIEFF a été désignée pour ses "Boisement avec clairières et allées riches en orchidées à forte valeur patrimoniale, notamment l'Orchis grenouille (protégée régionale et liste rouge du massif armoricain). L'ouverture du milieu est maintenue par des fauches et débroussaillages bénévoles (associations et chasseurs). L'intérieur du boisement semble intéressant notamment pour les ptéridophytes et lichens (prospections à compléter, ainsi que pour les habitats). Des compléments d'inventaires sont à effectuer concernant la faune, car au vu des espèces et habitats présents, il est fort probable que la faune associée présente aussi un intérêt patrimonial."

Aucun habitat présent sur le site n'est un habitat ayant justifié cette ZNIEFF.



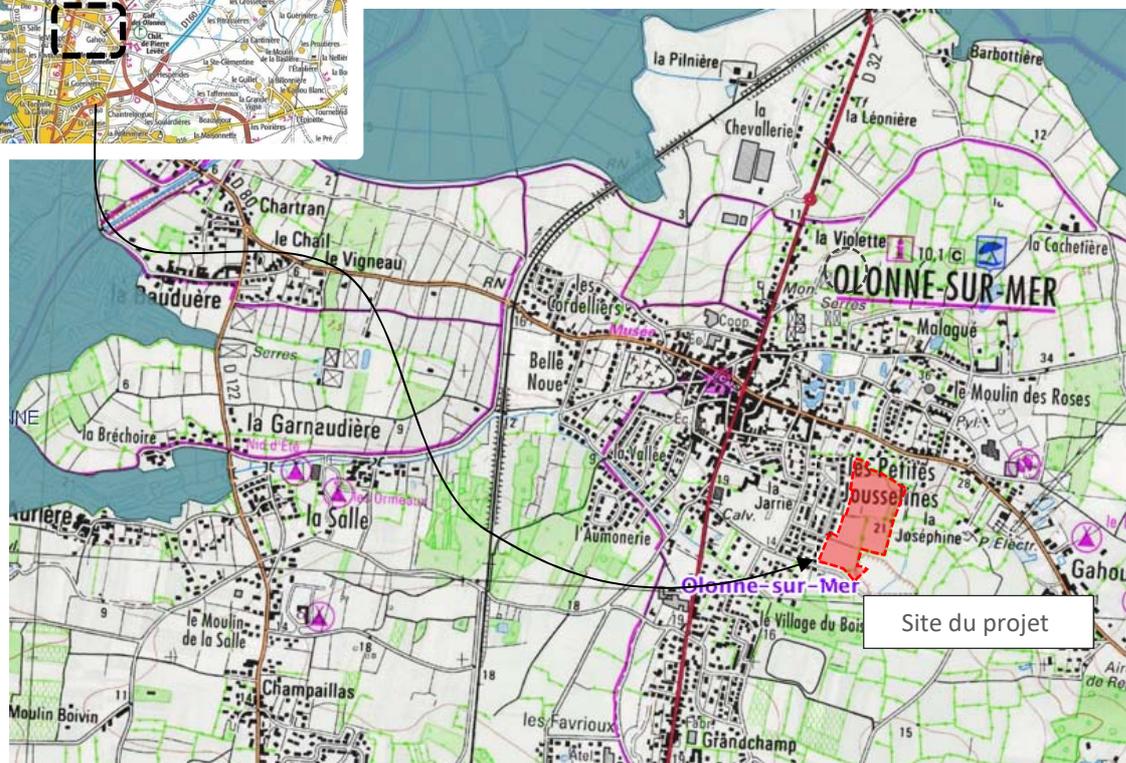
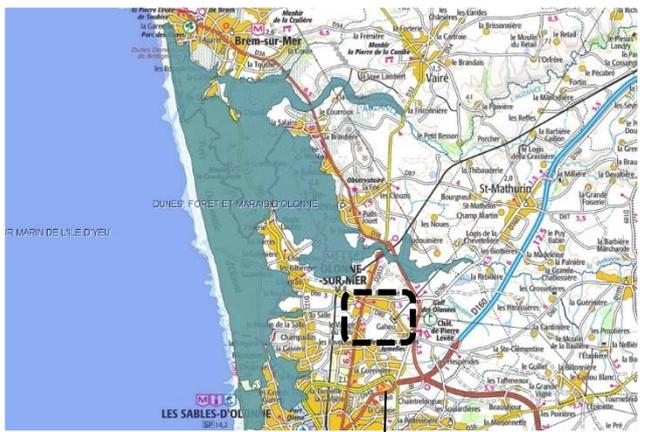
ZNIEFF (carto.sigloire.fr)

Les terrains sont occupés principalement de la friche :

- Herbacée dominée par les Herbes de la Pampa
- Arbustive dominée par des Prunelliers.

8. NATURA 2000

Deux sites NATURA 2000 ont été désignés sur la Commune d'Olonne-sur-Mer sous le même nom "Dunes, Forêt et Marais d'Olonne" en tant que Zone Spéciale de Conservation et Zone de Protection Spéciale.



Sites NATURA 2000, en vert foncé (Directive Habitats et Directive Oiseaux) (carto.sigloire.fr)

Le projet n'est pas dans ces sites NATURA 2000 ; il est situé sur le bassin versant hydraulique et écologique de ces sites NATURA 2000 à 1,45 km de la limite Est de leur périmètre réglementaire.

Le périmètre du projet ne contient pas d'habitat d'intérêt communautaire.

9. ZONES HUMIDES

La Commune d'Olonne-sur-Mer est concernée par une Zone Humide d'importance Majeure : FR51100501 dénommée "Marais d'Olonne".

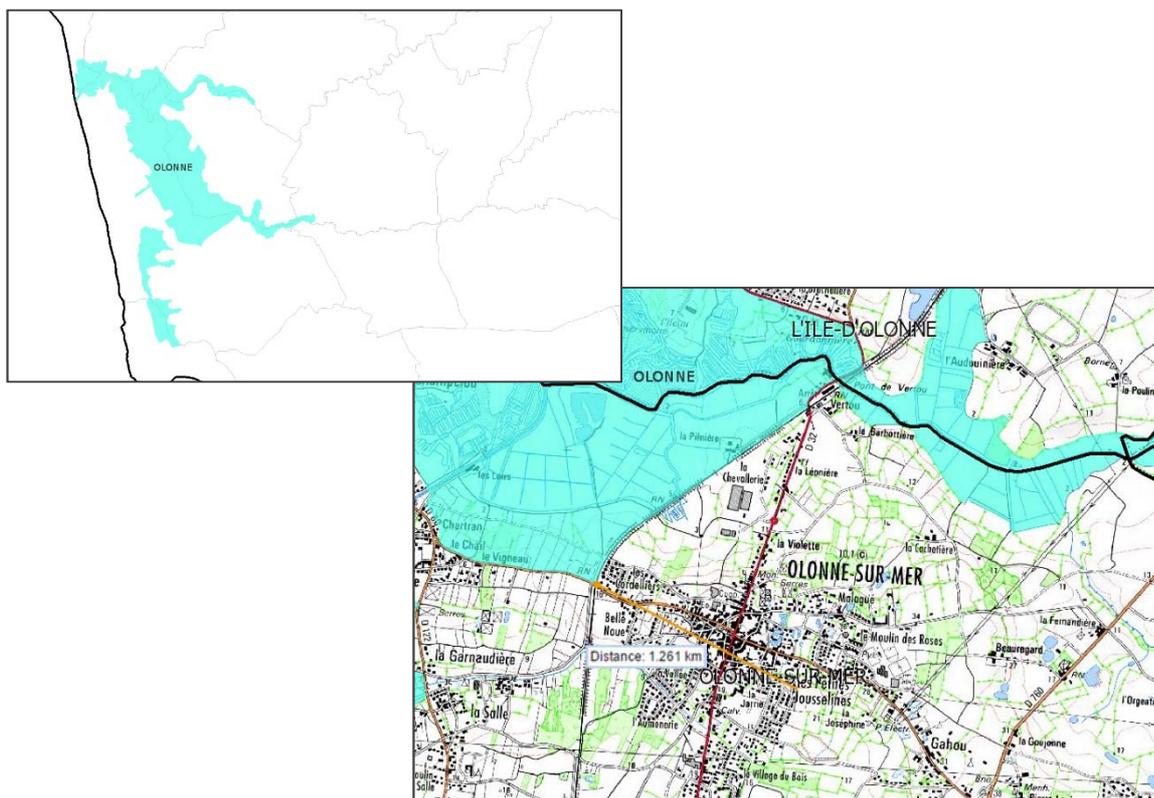
Extrait de la fiche présentant le site : "Deux entités de marais peuvent être distinguées :

- Le marais des Chasses. Situé au sud et de petite surface, il est relié à la mer par le canal des Sables. La gestion des eaux marines est assurée par une écluse. Les apports d'eau douce proviennent surtout de la Vertonne par l'intermédiaire du canal de la Bauduère.

- le marais de la Gachère, situé au Nord et de plus grande surface. Il est en communication avec la mer au nord, par le havre de la Gachère où une écluse permet de régler les échanges avec la mer. Il reçoit en outre des eaux marines au sud, par le marais des Chasses. Deux cours d'eau, la Vertonne et l'Auzance, traversent le marais. Ces rivières et le réseau d'étiers qui en dépend, permettent l'entrée et l'évacuation d'eau de mer dans les différents plans d'eau.

Les deux marais sont liés entre eux par le canal de la Bauduère. La gestion des eaux entre ces deux entités est assurée par l'écluse de la Bauduère."

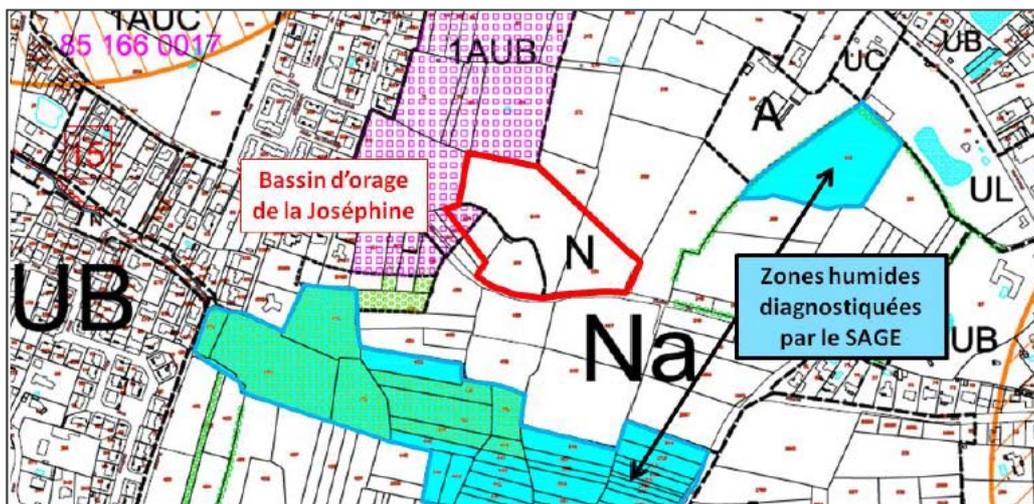
Le projet est situé à environ 1,3 km du périmètre désigné. Il n'est pas placé dans un contexte de marais.



Carte des Zones Humides d'Importance Majeure prioritaires (carmen.developpement-durable.gouv.fr)

Inventaire communal

Dans ce secteur, le diagnostic des zones humides, réalisé par le SAGE Auzance Vertonne sur la commune d'OLONNE SUR MER, ne fait apparaître aucune zone humide sur ou à proximité immédiate du projet.



Cartographie du PLU d'Olonne-sur-Mer sur le secteur du projet et de La Joséphine (extrait du dossier d'autorisation Loi sur l'eau du bassin d'orage, GMI – 2015)

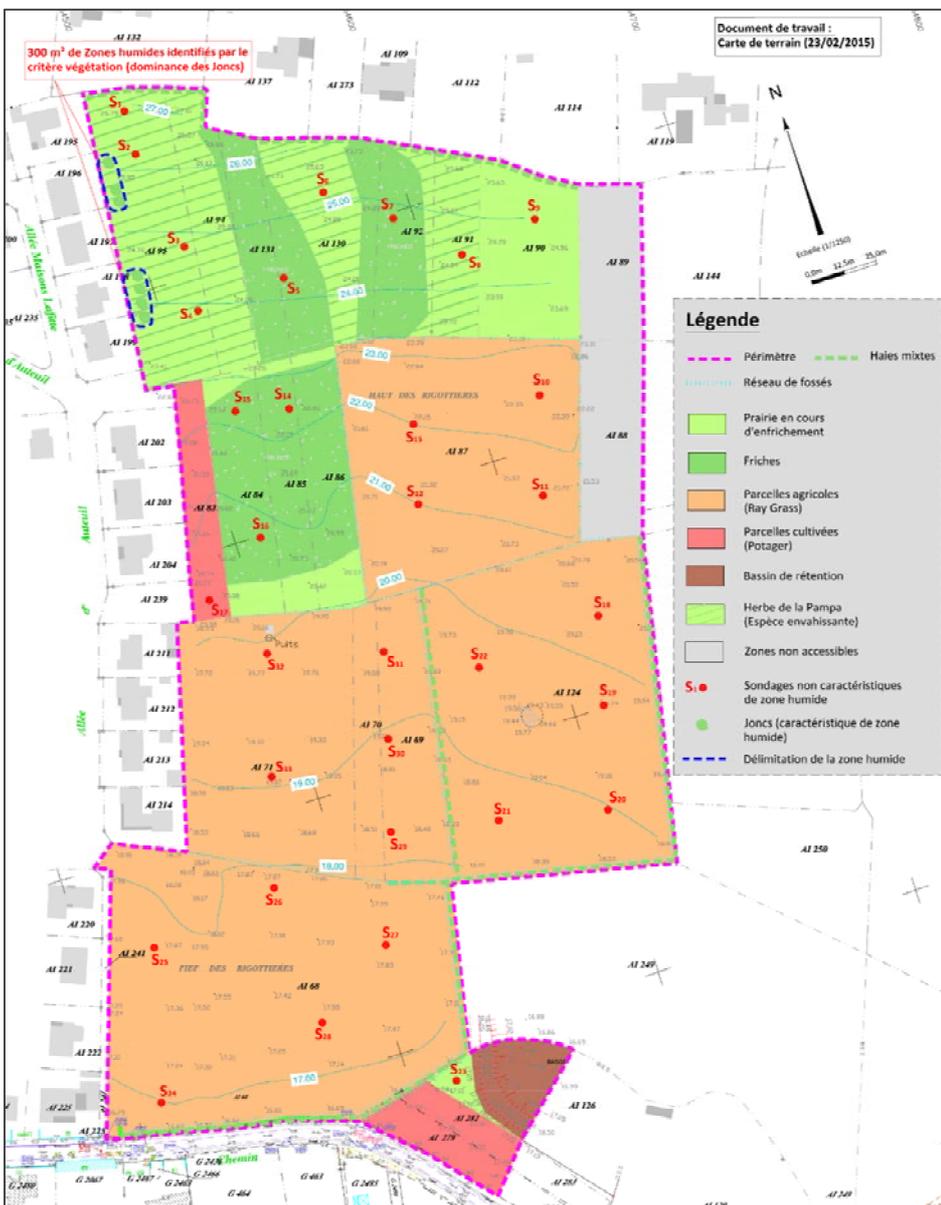
Inventaire sur le site

Le diagnostic des zones humides réalisé en 2015 par OCE

Environnement a conclu sur l'absence de milieu humide sur ce site.

Des sondages à la tarière ont été effectués sur la totalité du périmètre et le relevé des cortèges floristiques effectué.

La cartographie réalisée par OCE Environnement (2015) est la suivante :



10. ZONE DE RÉPARTITION DES EAUX



Zone de répartition des eaux du bassin versant du Lay (en bleu) (donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)

La Commune d'Olonne-sur-Mer se situe en dehors des zones de répartition des eaux des Bassins Versants de la Sèvre Niortaise et du Lay, toutes deux présentes en Vendée.

11. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Vendée (Ed. 2012), la commune d'Olonne-sur-Mer est concernée par différents risques naturels et technologiques :

Nom de la commune	Code Insee	Risques littoraux	Risque inondation	Risque mouvement de terrain	Risque sismique	Risque feu de forêt	Risque météorologique	Risque industriel	Risque rupture de barrage	Risque TMD	Risque minier	Risque radiologique
Olonne-sur-Mer	85166	X	X	X	X	X	X			X		

Le projet n'est pas directement concerné par ces risques du fait de sa situation en dehors des voies de circulation principale, de l'espace forestier du pays des Olonnes, à distance importante du trait de côte et à une altitude supérieure à 4,90 mNGF (cote submersion marine).

Comme tout projet en Vendée, et sur le littoral vendéen, l'aménagement est soumis aux aléas météorologiques et aux risques sismiques.

PRÉVENTION DES RISQUES DE LA VILLE DE OLLONNE-SUR-MER				
Les risques pour la ville de Olonne-sur-Mer				
Feu de forêt Inondation Mouvement de terrain Séisme zone de sismicité 3				
Informations préventives pour la ville de Olonne-sur-Mer				
Dossier de transmission des informations au maire (TIM) notifié ou transmis par le Préfet le : - Document d'Information Communal des populations sur les Risques Majeurs (DICRIM) notifié par le maire le : - Plan Communal de Sauvegarde (PCS) notifié par le maire le : -				
Atlas des zones inondables pour la ville de Olonne-sur-Mer				
Aléa	Nom de l'AZI	Diffusion le		
Inondation	Atlas de submersion marine du littoral vendéen	-		
Inondation	Atlas des Zones Inondables de l'Auzance, la Cîboule et la Vertonne	-		
Arrêtés de catastrophes naturelles pour la ville de Olonne-sur-Mer				
Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le J.O. du
Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	28/08/1983	31/08/1983	15/11/1983	18/11/1983
Inondations et coulées de boue	04/07/1983	25/07/1983	05/10/1983	08/10/1983
Inondations et coulées de boue	19/09/1999	19/09/1999	29/11/1999	04/12/1999
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	04/02/1983	06/02/1983
Inondations et coulées de boue	03/12/1992	05/12/1992	23/06/1993	08/07/1993
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1990	12/08/1991	30/08/1991
Inondations et coulées de boue	09/04/1983	10/04/1983	16/05/1983	18/05/1983

Tableau récapitulatif pour la prévention des risques sur la commune d'Olonne sur Mer (communes.com)

12. SITES INDUSTRIELS ET POLLUÉS

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

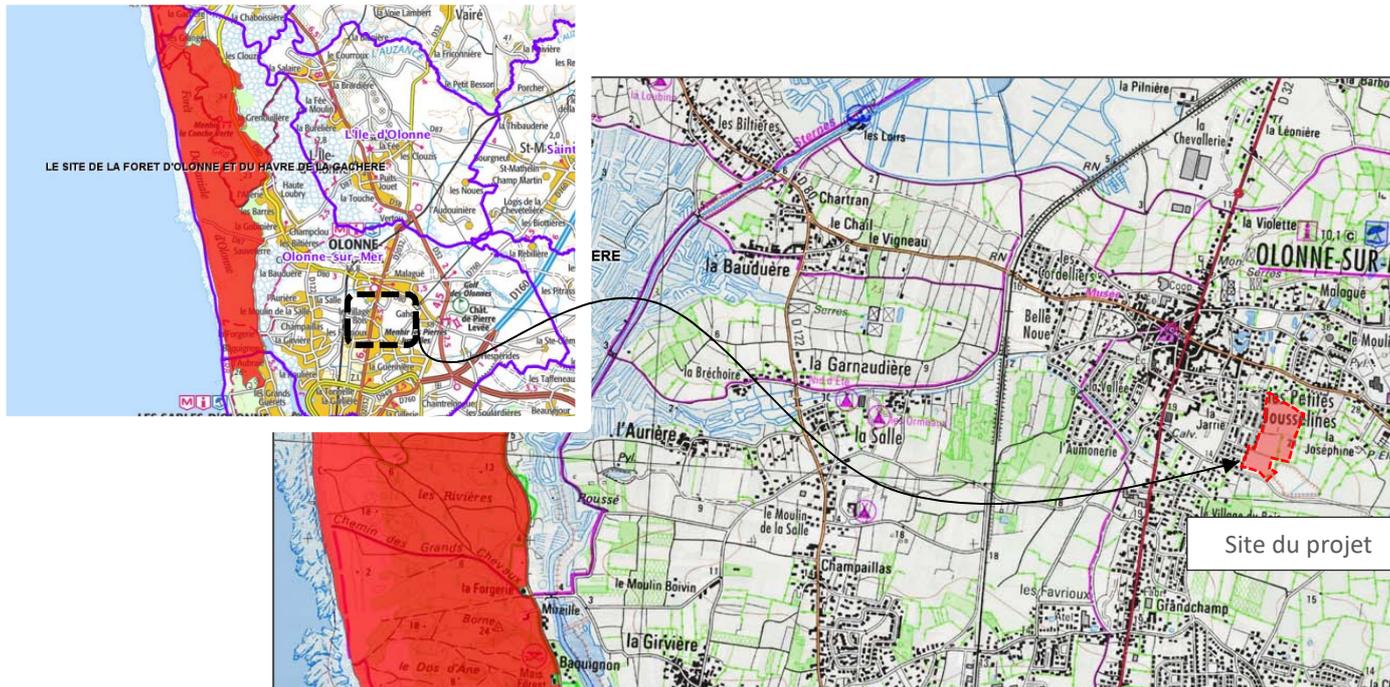
Selon cette Base de données du Ministère, il existe un site inscrit dans cette base sur la commune d'Olonne-sur-Mer (basol.developpement-durable.gouv.fr) :

● 85 - Olonne-sur-Mer - DRAHTZUG STEIN SAPROFIL
 Le site a été créé en 1973, sur d'anciens terrains agricoles. Il occupe environ 2 hectares et est toujours en exploitation en 2016. L'activité exercée est principalement le traitement de surface de métaux ferreux. L'entreprise est désormais située au sein d'une importante zone industrielle et commerciale. Une nappe superficielle d'eau souterraine se situe entre 1 et 3 m de profondeur. Un forage utilisé à des fins domestiques est situé en aval immédiat du site. Des marais sont situés en aval hydraulique proche.

Ce site est éloigné du projet, placé rue Clément Ader.

13. SITES CLASSÉS ET SITES INSCRITS AU TITRE DES PAYSAGES

La Commune d'Olonne-sur-Mer comporte un site classé au titre des Paysages : "Le site de la Forêt d'Olonne et du Havre de la Gachère" (SC8528).



Inventaire des sites classés et inscrits au Titre du Paysage (carto.sigloire.fr)